



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

trisomie

Question écrite n° 117811

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les disparités socio-économiques dans le dépistage de la trisomie 21. Proposé depuis 15 ans à toutes les femmes enceintes âgées de plus de 38 ans, ce dernier permet ainsi à 70 % des foetus porteurs d'être dépistés avant la naissance. Une étude française vient cependant de mettre en évidence que la répartition des naissances trisomiques varie en fonction du niveau de vie, et qu'ainsi 84 % des femmes cadres accèdent à ce diagnostic contre 57 % des femmes sans emploi. Aussi elle souhaiterait connaître les actions qu'il pourrait engager afin d'encourager l'égal accès de tous au dépistage.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117811

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1212